

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT
DE LORIENT

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE

mis en ligne le 13 février 2024

ARRETE MUNICIPAL N° 13192 DU 13 FEVRIER 2024

OBJET :

LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

Interdiction de
stationnement sur le
parking du Vieux Port de
Kernével

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande présentée par Mme Françoise COURANT, présidente de l'AVAM,

**Rassemblement de
véhicules anciens**

- Considérant que l'association AVAM (Amateurs de Véhicules Anciens du Morbihan), organise un rassemblement de véhicules anciens sur le parking du Vieux Port de Kernével et qu'il importe d'y interdire le stationnement,

ARRETE

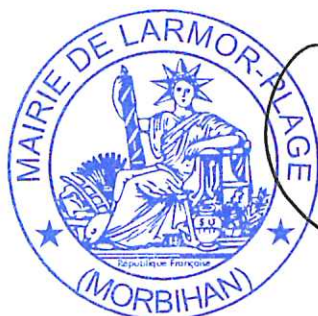
ARTICLE 1 : Le DIMANCHE 18 FEVRIER de 08H00 à 14H00, afin de permettre le stationnement de véhicules anciens, le stationnement sera interdit sur toute la partie Nord-Est du parking du Vieux Port de Kernevel, côté mer. La partie opposée restera libre d'accès.

ARTICLE 2 : Ce présent arrêté ainsi que les panneaux d'interdiction au stationnement seront installés 48h00 avant la manifestation. Tout véhicule gênant sera susceptible d'être mis en fourrière aux frais du propriétaire sous le contrôle de la Police Municipale.

ARTICLE 3 : Les panneaux et barrières interdisant le stationnement seront mis en place par les Services Techniques Municipaux et la Police Municipale.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour ampliation,
P.VALTON**



LE MAIRE,

Patrice VALTON